COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~[1] [2] : WHITESTONE GROUP

Forme juridique[3]: Société Anonyme

Adresse: Route de Genval N°: 32 Boîte:

Code postal: 1380 Commune: Lasne

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise du Brabant Wallon

Adresse Internet[4]: http://www.whitestone.eu

Adresse e-mail[4] : info@whitestone.eu

Numéro d'entreprise BE0467.731.030

COMPTES CONSOLIDÉS en MILLIERS D'EUROS[5]

communiqués à l'assemblée générale du 09 /05 /2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 /01 /2021 au 31 /12 /2021

Exercice précédent du / / au / /

Les montants relatifs à l'exercice précédent **ne sont pas** identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE
Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: 57

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.1, 5.8.2, 5.16, 5.18, 8, 9

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

POUCHAIN Frédéric
Représentant permanent

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

AGROPELLETS SRL 0898.262.362

Rue du Follet 10/20, 7540 Kain (Tournai), Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration,

Début: 13/05/2019, fin: 12/05/2021

Représenté par:

1. GOSSE Jean-François
   Rue du Follet 10/20, 7540 Kain (Tournai), Belgique

THE NEXT LIMIT SRL 0875.795.677

Rue Général Lotz 94, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Mandat: Administrateur,

Début: 13/05/2019, fin: 13/05/2021

Représenté par:

1. DE CONINCK Didier
   Rue Général Lotz 94, 1180 Bruxelles 18, Belgique

HORSIFY SRL 0545.902.736

Rue De Colinet 38, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur,

Début: 24/09/2021

Représenté par:

1. POUCHAIN Frédéric
   Rue De Colinet 38, 1380 Lasne, Belgique

PHM ADVISORY SRL 0748.659.460

Rue Clément Delpierre 74BIS, 1310 La Hulpe, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration,

Début: 13/04/2021, fin: 12/05/2025

Représenté par:

1. MASSET Philippe
   Rue Clément Delpierre 74BIS, 1310 La Hulpe, Belgique

ALTERNADYVE SRL 0521.814.765

Kasteel De Marnix 1, 3090 Overijse, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 10/05/2021, fin: 12/05/2025

Représenté par:

1. D'yve De Bavay Antoinette
   Kasteel De Marnix 1, 3090 Overijse, Belgique

PIROTTE OLIVIER

Avenue Alfonse XIII 53, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur,

Début: 13/04/2021, fin: 12/05/2025

WHITESTONE PARTNERS SRL 0736.706.684

ROUTE DE GENVAL 32, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur,

Début: 13/04/2021, fin: 24/09/2021

Représenté par:

1. POUCHAIN Frédéric
   Rue De Colinet 38, 1380 Lasne, Belgique

IFTIMIA CRINA

Rue de sotriamont 2, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur

Début: 13/05/2019, fin: 13/04/2021

LEURQUIN CHLOE

Avenue des Sorbiers 3, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/01/2021, fin: 13/04/2021

LEURQUIN NATHAN

Avenue des sorbiers 3, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/01/2021, fin: 13/04/2021

IFTIMIA CRINA

Rue de Sotriamont 2, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 28/09/2020, fin: 13/04/2021

RSM REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0429.471.656

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Numéro de membre: B00033

Mandat: Commissaire,

Début: 10/05/2021, fin: 13/05/2024

Représenté par:

1. DE GRAND RY Bernard

   Rue Antoine de Saint-Exupéry 14 6041 Gosselies Belgique
   Commissaire, Numéro de membre : A01051

2. ARNAUD Céline
   Rue Antoine de Saint-Exupéry 14 6041 Gosselies Belgique
   Commissaire, Numéro de membre : A01858

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION[6]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**12.064**	
Immobilisations incorporelles	5.8	21	**95**	
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	**6.613**	
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	**1.425**	
Terrains et constructions		22	1.063	
Installations, machines et outillage		23	119	
Mobilier et matériel roulant		24	52	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	191	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	**3.931**	
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	884	
Participations		99211	884	
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	3.047	
Participations		284	3.045	
Créances		285/8	2	

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**8.980**	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**1.277**	
Stocks		30/36	1.277	
Approvisionnements		30/31	119	
En-cours de fabrication		32	32	
Produits finis		33	12	
Marchandises		34	1.114	
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**989**	
Créances commerciales		40	889	
Autres créances		41	100	
Placements de trésorerie		50/53	**376**	
Actions propres		50	311	
Autres placements		51/53	65	
Valeurs disponibles		54/58	**6.285**	
Comptes de régularisation		490/1	**53**	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**21.044**	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**12.859**	
Apport[7]		10/11	**12.086**	
Capital		10	6.720	
Capital souscrit		100	6.720	
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	5.366	
Primes d'émission		1100/10	5.366	
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	**(875)**	
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	**1.646**	
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	**1**	
INTÉRÊTS DE TIERS			**(880)**	
Intérêts de tiers		9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		

[7] Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**9.065**	
Dettes à plus d'un an	5.13	17	6.100	
Dettes financières		170/4	6.100	
Emprunts subordonnés		170	2.250	
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	3.850	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	**2.907**	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	347	
Dettes financières		43	35	
Etablissements de crédit		430/8	35	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	698	
Fournisseurs		440/4	698	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.321	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	342	
Impôts		450/3	239	
Rémunérations et charges sociales		454/9	103	
Autres dettes		47/48	163	
Comptes de régularisation		492/3	**57**	
TOTAL DU PASSIF		10/49	**21.044**	

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature[8])*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	**83.883**	
Chiffre d'affaires	5.14	70	83.753	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation		74	129	
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	**84.418**	
Approvisionnements et marchandises		60	81.558	
Achats		600/8	80.805	
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	753	
Services et biens divers		61	1.670	
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	424	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	98	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	0	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	121	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	489	
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	58	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	**(535)**	

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	**75**	
Produits financiers récurrents		75	75	
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers		752/9	75	
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	**370**	
Charges financières récurrentes		65	370	
Charges des dettes		650	86	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	245	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	39	
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	**(830)**	
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	283	
Impôts	5.14	670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	**(1.113)**	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	15	
Résultats en bénéfice (+)		99751	15	
Résultats en perte (-)		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	**(1.098)**	
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761	112	
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	(1.210)	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)[9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue[11] (en %)	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]
WHITESTONE PARTNERS SARL 10b, rue des Mérovingiens 8070 Bertrange, Luxembourg	G	100	0,00
GFIN SRL Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0759.967.878	G	52,16	0,00
GFI SA Rue du Midi, 101 1000 Bruxelles, Belgique	G	52,16	0,00
TREESTONE SRL Rue du Bois de Buis(TSL), 124 1457 Walhain, Belgique BE0737.847.821	P	50	0,00
ECOTYS SRL Rue des Sources(FL), 2 6220 Fleurus, Belgique BE0807.665.847	P	50	0,00
ISO TECH BELGIUM SRL Rue des Sources, 2 6220 Fleurus, Belgique BE 0479.527.220	P	50	0,00
ATIMA-TPIM SA Chinheid 18 4860 Pepinster, Belgique BE0426.974.697	P	46,47	0,00

9 **G.** Consolidation globale
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)
E1. Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)	Fraction détenue du capital ou de l'apport (en %)	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)
WHITESTONE CAPITAL SRL Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0775.843.414	G	100	0,00
EUROPEAN CAPITAL PARTNERS SA 35A, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	E1	20	0,00
WHITESTONE PROPERTIES Route de Genval, 32 1380 Lasne, Belgique BE0742.584.686	G	100	0,00
FREEDELITY Rue du Bosquet, 8 1400 Nivelles, Belgique BE0818.399.886	E1	23,38	0,00

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères *(en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*.

Les méthodes de consolidations ont été choisies selon les critères suivants :

- Intégration Globale si il y a un contrôle exclusif impliquant que la fraction du capital détenue soit supérieure à 50%.
- Intégration proportionnelle si il y a un contrôle conjoint.
- Mise en équivalence si il y a une influence notable impliquant que la fraction du capital détenue soit comprise entre 20 et 50%.
- Non mise en équivalence (maintien de la valeur d'investissement) si il n'y a pas d'influence notable impliquant que la fraction du capital détenue soit inférieure à 20%.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

Pas de comparaison possible pour cause de premier exercice comptable consolidé.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations *(en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité)*.

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques.

1. Evaluation de l'actif

1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20% sauf s'il est jugé, selon les circonstances et par mesure de prudence, de les prendre en charges directement comme ce fut le cas en 2021.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissement sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations d'amortissement se font au prorata temporis durant l'année d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de cinq ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 5 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la restitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris en valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Constructions : 5% linéaire
- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linaire
- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportées ou des créances consenties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et des valeurs apportées ou des créances consenties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. Stocks

Matières premières, fournitures et marchandises
Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure du marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis
Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication
Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution
Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique " immobilisations financières", font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur des créances à plus ou moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles.

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenus fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

1.8. Ecarts de consolidations positifs.

Les écarts de consolidation et de mise en équivalence positifs sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amortis prorata temporis sur 5 ans.

2 Evaluation du passif

2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou incertaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;

- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à termes en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

2.2. Les impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien objet du contrat.

2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.
Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés ; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :
- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique ‘Ecarts de conversion’.

2.6. Ecarts de consolidation négatifs

Les écarts de consolidation et de mise en équivalence négatifs sont portés au passif du bilan, dans les capitaux propres, à leur valeur d’acquisition.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

	Codes	Exercice
Impôts différés et latences fiscales		
Ventilation de la rubrique 168 du passif	(168)	
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	1681	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99812		
Autres variations (+)/(-)	99822	281	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	281	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	14	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99832		
Autres variations (+)/(-)	99842	172	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	186	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	95	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861	2.303	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	2.303	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	28	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901	1.212	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.240	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.063	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99852		
Autres variations (+)/(-)	99862	1.838	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.838	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99872		
Autres variations (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	31	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99892		
Autres variations (+)/(-)	99902	1.688	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.719	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	119	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99853		
Autres variations (+)/(-)	99863	343	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	343	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99873		
Autres variations (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	13	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99893		
Autres variations (+)/(-)	99903	278	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	291	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	52	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99855		
Autres variations (+)/(-)	99865	229	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	229	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99895		
Autres variations (+)/(-)	99905	26	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	38	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	191	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	869	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	869	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées	8501		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941	15	
Quote-part dans le résultat de l'exercice	999411	15	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	999421		
Autres types de variations des capitaux propres	999431		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	884	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	3.045	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392		
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	3.045	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	2	
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99952		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	2	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice .....(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé .....(+)/(-)	99002	(1.210)	
Autres variations.....(+)/(-)	99003	335	
Réserves et résultat reporté au 1er Janvier 2021 de Whitestone Group SA.....		335	
Réserves consolidées au terme de l'exercice .....(+)/(-)	(9910)	(875)	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	4.894	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	489	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	4.405	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022	1.646	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	1.646	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023	2.453	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043	245	
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202	2.208	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	347
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	347
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes ~~reçus~~ sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	347
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	4.701
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	2.518
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	2.183
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	4.701
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.399
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	1.399
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.399

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	1.252
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	1.252

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	83.568	
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	12	
Ouvriers	90911	0	
Employés	90921	7	
Personnel de direction	90931	5	
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	235	
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	12	
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	8	
Ouvriers	90912	3	
Employés	90922	4	
Personnel de direction	90932	1	
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	189	
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	8	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		
Produits d'exploitation non récurrents	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Dont			
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	**58**	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	**58**	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	58	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Dont			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	1.250
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN **A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation**	Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	44
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	37
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	2
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

2021

Rapport de gestion

GROUP WS Whitestone

Rapport de gestion de l'organe d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SA Whitestone Group

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 3 :5 du Code des Sociétés et associations, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion sur l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 et portant tant sur les comptes statutaires ainsi que sur les comptes consolidés de la société.

Conformément à l'article 3 :6 du Code des Sociétés et associations et aux statuts, nous soumettons à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi qu'un projet de répartition du bénéfice.

\\ 1 Evènements marquants de l'année 2021

Prise de contrôle d'Evadix par Whitestone Partners

Le 10 février 2021, Whitestone Partners SRL a acquis de gré à gré des enfants de feu M. Pascal Leurquin 2.060.960 actions au prix de 0,13 EUR par action, représentant 68,62% du capital d'Evadix SA. Conformément aux prescrits des articles 50 et 57/2 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition, Whitestone Partners a effectué au même une Offre Publique d'Acquisition sur tous les titres avec droit de vote ou donnant accès au droit de vote émis par Evadix, et qui n'étaient pas encore en sa possession, soit 942.565 actions.

Au terme de la période initiale d'acceptation ayant pris fin le 21 mai 2021, Whitestone Partners a acquis 322.232 actions supplémentaires, portant sa participation dans le capital de ce dernier à 2.383.192 actions, c'est-à-dire 79,35% du total des actions à la date du 28 mai 2021.

Fusion entre Whitestone Partners et Evadix permettant la création de « Whitestone Group »

A la suite de l'OPA, les conseils d'administration d'Evadix et de Whitestone Partners ont déposé le 29 juin 2021 un projet de fusion par absorption au terme de laquelle l'intégralité du patrimoine actif et passif de Whitestone Partners, sans exception ni réserve, serait transféré à Evadix, conformément aux articles 12:25 et suivants du CSA,.

Le 24 septembre 2021, les assemblées générales extraordinaires d'Evadix et de Whitestone Partners ont approuvé la fusion, et l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de Whitestone Partners ont été repris dans la comptabilité d'Evadix à la valeur à laquelle ils figuraient dans les comptes de Whitestone Partners au 30 juin 2021 à 23 heures 59 minutes. La fusion a entrainé également l'émission de 114.857.686 nouvelles actions, qui ont été attribuées aux actionnaires de Whitestone Partners. La fusion a également impliqué la création d'une réserve indisponible, conformément à l'article 7:217, §2 du CSA, en raison des 2.383.192 actions propres acquises dans ce contexte. Dans le cadre de la fusion, il a été prévu que les opérations de Whitestone Partners seront considérées, du point de vue comptable et des impôts directs, comme accomplies pour le compte d'Evadix à partir du 1er juillet 2021.

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2021, les actionnaires d'Evadix ont, entre autres, approuvé la modification de la dénomination en remplaçant la dénomination « Evadix » la dénomination « Whitestone Group » et la modification de l'objet de social. Par ailleurs, celle-ci a approuvé le regroupement par 100 des actions.

Placement Privé

Le 6 décembre 2021, dans le cadre du capital autorisé, Whitestone Group a augmenté son capital au moyen d'un placement privé de 759.013 nouvelles actions ordinaires à un prix d'émission de EUR 10,54 par action. La société a ainsi levé un montant de EUR 7.999.997,02, prime d'émission incluse, et le capital est représenté au total par 1.937.625 actions. Cette augmentation de capital a été réalisée dans la cadre du capital autorisé lors de l'AGE du 24 septembre 2021 et donc en supprimant le droit de suscription préférentielle.

\\ 2 Rapport d'activité

Au cours de l'année 2021, cinq investissements ont été réalisés pour renforcer les quatre pôles d'activités de Whitestone Group que sont les services financiers, les matériaux composites, le data management & solutions et l'environnement.

La première opération, finalisée en janvier, fut l'acquisition de Gold & Forex International (GFI), au travers du Special Purpose Vehicle (SPV) GFIN détenu à 52,2% par Whitestone Group. Situé à Bruxelles, GFI est le premier négociant en or d'investissement, métaux et devises en Belgique. Ses contreparties sont tant des particuliers que des professionnels.

La deuxième opération fut la participation à deux nouvelles levées de fonds effectuées par Newtree Impact (NI). La première en mars pour un montant de 128.380 EUR et la seconde en septembre pour 100.000 EUR. Suite à ces deux opérations, le pourcentage de notre participation est passé de 8,02% à 8,57%. Le montant total investi depuis notre entrée au capital passe ainsi à 465.880 EUR. La mission de cette société d'investissement est de combattre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de CO_2 dont l'agriculture et l'alimentation sont des contributeurs importants (déforestation, émissions de méthane du cheptel…). Plus précisément, les secteurs d'investissements visés sont l'Agritech, le Foodtech et le Foodwaste.

La troisième opération fut le rachat par la JV Treestone de 93% de la société Atima-TPIM basée à Pepinster, mais sans l'activité aluminium et la partie immobilière, pour renforcer ses activités dans les matériaux composites et mettre un pied dans l'usinage.

La quatrième opération fut l'entrée à hauteur de 23,38% au capital de Freedelity par le rachat d'une partie des actions détenues par le fonds Internet Attitude au mois d'octobre et par certains actionnaires historiques en décembre. L'investissement total s'élève à 2.462.295 EUR dont une partie a été financée par de la dette bancaire (700.000 EUR à taux fixe sur 7 ans). Cette société basée à Nivelles compte près de 7 millions de Belges dans sa base de données, clients de chaînes comme Intermarché, Media Markt, Medi-Market, ou encore Trafic.

La cinquième opération, et la dernière à avoir été initiée en 2021, fut la participation à l'augmentation de capital d'EMAsphere fin décembre, opération finalisée juridiquement en janvier 2022, à hauteur de 2,3 millions EUR pour monter de 1,48% à 9,89% du capital. Cette scale-up basée à Louvain-la-Neuve compte près de 60 collaborateurs et 7.000 clients (PMEs et fiduciaires) en Belgique, France et Grand-Duché de Luxembourg qui utilisent ses tableaux de bord comptables, financiers et opérationnels accessibles sur un mode SaaS (Software as a Service).

Ces cinq opérations représentent un investissement en capital de près de 5,7 millions EUR. Elles complètent les opérations réalisées au niveau du capital de la société décrites dans le point précédent.

\\ 3 Comptes consolidés et statutaires

Il est important de noter au 31 décembre 2021 que les comptes consolidés ne comprennent que les résultats des six derniers mois de l'année des sociétés intégrées globalement, proportionnellement ou mises en équivalence dans la mesure où la fusion d'Evadix SA avec Whitestone Partners SRL est intervenue avec effet rétroactif au 1er Juillet 2021. Un tableau sur la méthode de consolidation se trouve ci-après à la fin dans l'annexe sur les comptes consolidés.

Par ailleurs, des éléments exceptionnels one off ont un impact négatif sur le résultat du Groupe. A côté de cela, il faut savoir que les comptes consolidés annulent les flux cash internes qui servent à rembourser des dettes d'acquisition. Les chiffres clés sont les suivants pour 2021 :

AU 31/12/2021; EUR	
Ventes & Prestations	83.882.528
EBITDA (hors non récurrents)	110.056
Résultat d'exploitation (EBIT)	-535.899
Résultat consolidé part du groupe	-1.210.152
Capitaux propres	12.859.247
Dettes financières	6.482.151
Liquidités (inclus actions propres)	6.661.219

Le détail des contributions des différentes sociétés se trouve annexe. Il est à noter que GFI, intégrée globalement (c'est à dire que 100% de son chiffre d'affaires et de ses coûts) explique la plus grande partie du revenu et du résultat d'exploitation consolidés. En effet, son chiffre d'affaires annuel atteint plus de 160 millions EUR par an et ses coûts d'achats d'or sont proportionnels avec une marge entre les deux (qui est toujours positive car pas de risque/spéculation sur le prix d'achat/vente).

Il faudra attendre l'année prochaine pour que ces comptes consolidés donnent une vue d'ensemble plus pertinente et soient un indicateur représentatif de la performance de Whitestone Group.

Les comptes consolidés et leurs annexes se trouvent ci-après.

En ce qui concerne les comptes statutaires, les chiffres clés sont les suivants pour 2021 :

AU 31/12/2021; EUR	
Ventes & Prestations	87.535
EBITDA	-558.269
Résultat d'exploitation (EBIT)	-578.038
Résultat net	-454.387
Capitaux propres	11.967.700
Dettes financières	0
Liquidités (inclus actions propres)	3.650.665

Les éléments à mettre en avant sont les suivants:
- le chiffre d'affaires provient principalement de la refacturation de prestations intra-groupe avec Whitestone Partners Sàrl ;
- la majorité des coûts est liée à des prestataires externes dans le cadre des opérations capitalistiques (OPA sur Evadix, fusion avec Evadix, levées de fonds)

Les comptes statutaires se trouvent à la fin du rapport de gestion.

\\ 4 Evénements intervenus après la clôture au 31 décembre 2021

Levée de fonds propre dans le cadre d'un placement privé

Le 24 Janvier 2022, Whitestone Group SA a réalisé une augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, au moyen d'un placement privé de 340.750 nouvelles actions ordinaires à un prix d'émission de 10,54 EUR par action. Le montant récolté s'élève à 3.591.505 EUR, prime d'émission incluse. Cette augmentation de capital a été réalisée dans la cadre du capital autorisé lors de l'AGE du 24 septembre 2021 et donc en supprimant le droit de suscription préférentielle.

Augmentation de capital de Newtree Impact

Le 14 avril 2022, Newtree Impact a réalisé une nouvelle levée de fonds à hauteur de 4 millions EUR. En invitant à la table de nouveaux investisseurs dont Noshaq et IMBC Spinnova, ce tour permettra à la holding de renforcer ses investissements dans des sociétés alimentaires et agricoles innovantes qui apportent des réponses mondiales, mesurables et positives à la crise climatique.

Whitestone Group ayant décidé de ne pas souscrire pour des raisons de stratégie d'allocation d'actifs, la participation est ainsi passée de 8,57% à 5,43%. Sur base du prix de souscription de cette augmentation de capital, la plus-value latente sur cette participation s'élève à 134.418 EUR, ce qui représente une plus-value de 29% en un peu moins de deux ans (TRI de 14,5%).

\\ 5 Principaux risques et incertitudes

Risques liés au départ des dirigeants de la société ou des sociétés du portefeuille

Afin d'atteindre ses objectifs, Whitestone Group dépend en grande partie de l'expérience, du dévouement, de la réputation, des compétences de négociation et des réseaux de l'équipe entrepreneuriale et expérimentée qui dirige les sociétés du portefeuille. Les membres de cette équipe sont un actif essentiel. Le départ d'un ou plusieurs membres de celle-ci et la perception négative de cette perte par le marché ou le secteur pourrait impacter négativement les activités et les résultats du groupe. En outre, celui-ci peut éventuellement éprouver des difficultés à recruter des employés qui conviennent, tant pour l'expansion de ses activités que pour le remplacement des employés qui décident de partir. Par ailleurs, la rétention ou le recrutement des employés peut entraîner des coûts substantiels en termes de salaires et autres mécanismes d'intéressement.

Risques liés aux opérations des sociétés détenues en portefeuille

Bien que les membres du management de Whitestone Group soient des professionnels expérimentés, le succès des investissements repose notamment sur la performance des sociétés détenues en portefeuille. La valorisation initiale de l'opportunité d'investissement ou la valorisation des investissements additionnels est complexe et, de ce fait, la valorisation réalisée par le groupe peut ne plus être appropriée à un moment donné. De plus, la société détenue en portefeuille peut avoir pris, dans le passé, des mesures qui n'ont pas été portées à sa connaissance ou publiées de façon adéquate durant la procédure de due diligence. Par ailleurs, la direction de la société détenue en portefeuille peut prendre des mesures affectant négativement ses activités qui n'ont pas été portées à la connaissance de Whitestone Group. De même, les risques identifiés peuvent ne pas être totalement ou correctement couverts par les déclarations, les garanties ou les indemnités de la documentation d'investissement ou d'acquisition. Si un tel risque se concrétise, cela peut provoquer une perte de valeur imprévue, partielle ou totale, au niveau de la société détenue en portefeuille concernée et impacter les revenus et la situation financière du groupe.

Risques liés à la concurrence

Whitestone Group opère dans un environnement concurrentiel qui évolue rapidement et dans lequel évoluent d'autres sociétés holding d'investissement, des fonds de private equity, ou autres acteurs opérationnels souhaitant gérer eux-mêmes les opérations des sociétés qu'ils acquièrent. Certains acteurs de ce marché peuvent préférer offrir des prix supérieurs, pour un même actif, quitte à dégrader le retour sur investissement souhaité pour cet actif. Le groupe mettra en œuvre ses meilleurs efforts pour éviter d'aller au-delà de ce qui lui semble raisonnable en termes de prix d'acquisition et maintenir une position concurrentielle solide et différenciée. Si elle n'est pas en mesure de conserver cette position, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

Risques particuliers liés aux opérations avec financement externe, aux hausses des taux d'intérêts et aux éventuelles difficultés de refinancement

Whitestone Group n'ayant aucune dette financière statutaire, elle n'est pas exposée aux risques de refinancement de cette dernière ni à la hausse des taux d'intérêts. Au sein du groupe, l'endettement externe est localisé directement dans les sociétés opérationnelles ou est porté par une société intermédiaire dédiée à la détention de la participation. L'endettement au niveau des sociétés opérationnelles et intermédiaires est constitué de lignes de crédit, de dettes bancaires ou de dettes privées (prenant la forme d'obligations ou de crédit vendeur).

Lorsqu'un financement externe est mis en place en vue d'une acquisition ou de la détention d'une participation, celui-ci consiste en général en un emprunt bancaire porté par une société intermédiaire, généralement dédiée à la détention de la participation. L'emprunt bancaire est ensuite remboursé par les cash-flows nets de la société (principalement les dividendes). Bien que l'existence d'un emprunt bancaire permette d'améliorer le rendement de l'investissement, ces opérations peuvent être affectées négativement par la hausse des taux d'intérêts ou de la détérioration de la situation de la société détenue en portefeuille, de son secteur d'activité ou de sa capacité à générer des revenus. Cela signifie qu'il existe, pour certaines des sociétés détenues en portefeuille, des risques liés à une hausse des intérêts et/ou au refinancement lorsque les emprunts existants à taux fixe arrivent à échéance et doivent être refinancés ou lorsque les emprunts sont à taux flottant. Si un tel risque se matérialise, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Compte tenu de sa politique d'investissement, Whitestone Group peut acquérir des participations dans les sociétés dans lesquelles il investit en tant qu'actionnaire minoritaire. Bien que le groupe veille à obtenir, dans lesdites sociétés, des clauses de protection de son investissement via des pactes d'actionnaires, il est possible que le groupe n'ait pas accès, au sein de ces sociétés, à toute l'information utile et nécessaire dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Il se peut également que le groupe ne puisse exercer une influence sur les décisions prises au sein de ces sociétés, ce qui pourrait influer la valeur de

ses participations dans ces sociétés ou rendre une cession plus complexe. De plus, il est possible que les actionnaires majoritaires de ces sociétés aient des intérêts contraires ou divergents de ceux de Whitestone Group. Ces éléments sont susceptibles d'impacter la valorisation des sociétés concernées et/ou les revenus récurrents générés par cette dernière.

Risques liés à la liquidité et à l'absence de liquidité des participations détenues

Avec une trésorerie positive et un endettement nul, Whitestone Group n'est pas exposé, à son niveau, aux risques du financement par la dette. Il reste cependant vigilant afin de s'assurer que les sociétés qu'il détient en portefeuille et finance par la dette dégagent des marges suffisantes et ne contractent pas de dettes pouvant excéder leur capacité de remboursement en temps normal. Le portefeuille du groupe comprend néanmoins des investissements généralement à haut risque, non garantis et non cotés, donc illiquides.

La réalisation de revenus récurrents et/ou plus-values sur ces investissements est incertaine, elle peut être lente à concrétiser et faire l'objet de restrictions légales et contractuelles pendant certaines périodes (par exemple, lors d'une période d'incessibilité, de standstill, de clôture, etc.). Ces plus-values dépendent, entre autres, de l'évolution des résultats de la société en portefeuille concernée, de la situation économique générale, de la disponibilité des acquéreurs et du financement, ainsi que de la réceptivité des marchés financiers pour les introductions en bourse (IPO). Par conséquent, la nature illiquide de ces actifs présente un risque pour les résultats et la génération du flux de trésorerie du groupe. En outre, celui-ci ne maîtrise pas toujours le calendrier ou l'évolution du processus de vente, ce qui peut éventuellement mener à un rendement sous optimal. Si un tel risque se concrétise, cela pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risques liés aux conditions économiques, politiques et sociales

Les sociétés dont des participations sont détenues en portefeuille par Whitestone Group sont exposées aux risques spécifiques liés au secteur dans lequel lesdites sociétés opèrent. Ces risques sont gérés au niveau de la société concernée. Les fluctuations dans la conjoncture économique, tout comme tous les autres risques auxquels sont soumises ces sociétés, ont un impact potentiel sur les résultats des participations, et par conséquent également sur la valorisation de ces participations sur le bilan du Groupe. Dans les cas les plus extrêmes, une société détenue en portefeuille par le groupe peut faire faillite, entraînant une perte totale de l'investissement de celui-ci dans cette société. Étant donné que le groupe dispose d'un portefeuille diversifié, réparti entre différentes participations avec des activités dans différents secteurs, l'impact des fluctuations dans la conjoncture économique peut être différent. Des circonstances économiques, politiques et sociales complexes peuvent non seulement avoir une influence défavorable sur la valorisation du portefeuille existant du groupe, mais également sur la quantité et la qualité des nouvelles opportunités d'investissement disponibles et sur les possibilités de sortie pour les participations existantes (et par conséquent sur la génération de liquidités). De tels changements des conditions économiques, politiques et sociales pourraient détériorer de manière importante les activités, la situation financière, les cash-flows et les perspectives du groupe et impacter ainsi le prix des actions.

\\ 6
Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Au-delà des «Risques & Incertitudes» détaillés ci-dessus, les facteurs de nature géopolitique, économique et financier suivants sont susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de ses participations :

- inflation et donc hausse des taux d'intérêts
- hausse des coûts (salaires, énergie, matières premières)
- baisse de la consommation (confiance et pouvoir d'achat)
- guerre en Ukraine
- (re)confinement en Chine avec un impact sur les chaines d'approvisionnement
- accès au crédit (bancaire) plus cher/difficile

Grâce aux business models des principales participations basés sur les revenus récurrents et du pricing power, les investissements résistent bien pour l'instant à ces facteurs négatifs. Gold & Forex International est même parvenu à en bénéficier en affichant un chiffre d'affaires record en mars et un excellent premier trimestre.

\\ 7
Activités en matière de recherche et développement

Etant un holding financier, Whitestone Group n'a pas d'activité directe de R&D. Certaines de ses participations en ont cependant une et en particulier celles actives dans le secteur du Data Management & Solutions.

\\ 8
Instruments financiers

Whitestone Group n'utilise pas d'instruments financiers.

Elle-même n'est pas exposée à des risques de crédit et à des risques de recouvrement de créances. Ses participations le sont néanmoins. Cela représente un risque de ne pas être payé pour des prestations effectuées mais qui est limité car aucune d'entre elles ne dépend de manière trop importante à un seul client. Le paiement des créances est également suivi de près. Les montants les plus importants se trouvent chez GFI mais un paiement à l'avance est exigé avant tout achat/livraison d'or ou de devises.

Depuis son introduction en bourse (au travers de l'opération de fusion absorption inversée de Whitestone Partners et Evadix), le groupe a conclu un contrat de liquidité avec Degroof Petercam via lequel cette dernière peut favoriser la liquidité des transactions en acquérant et en vendant des actions de la société.

\\ 9
Modification des statuts

A l'occasion de l'opération de fusion lors de l'AGE en date du 24 avril 2021, les statuts ont été modifiés. Les principales modifications ont porté sur :

- l'objet social ;
- le capital autorisé ;
- l'acquisition par la société de ses propres actions ;
- l'introduction d'un droit de vote double (après deux ans de détention au nominatif) ;
- le regroupement des actions (par 100).

\\ 11
Prestations exceptionnelles et missions particulières du commissaire et prestations effectuées par les collaborateurs du commissaire

Le conseil d'administration confirme que des prestations exceptionnelles ont été effectuées durant l'exercice écoulé par le commissaire et ses collaborateurs. Ces missions ne prennent ni le caractère d'assistance en matière fiscal ni de mission complémentaire prohibée par la loi. L'intervention du Cabinet RSM a été rendue obligatoire par l'opération de fusion ainsi que dans le cadre de la suppression du droit de suscription préférentielle lors de l'augmentation de capital de décembre dernier.

\\ 12
Informations à insérer en vertu du code des sociétés

A l'occasion de la fusion entre Evadix et Whitestone Partners SRL (la «Fusion»), le Conseil a mis en œuvre la procédure en conflits d'intérêts prévue par l'article 7:96 du CSA : les administrateurs qui avaient un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale opposé aux décisions relatives à la Fusion (à savoir Messieurs Frédéric Pouchain et Olivier Pirotte, actionnaires également de Whitestone Partners), ont informé les autres administrateurs et se sont abstenus de participer aux délibérations concernant la Fusion. En pratique, cela signifie que la décision de soumettre la Fusion aux actionnaires de Whitestone appartenait aux administrateurs indépendants d'Evadix. Cette même procédure a été suivie lors de la désignation de Horsify SRL, représentée par Monsieur Frédéric Pouchain, comme délégué à la gestion journalière.

Comptes Consolidés

AU 31/12/2021 (EUR)

Bilan Consolidé

	CODES	2021
ACTIF		**21.044.076**
Actifs Immobilises Elargis	**20/29**	**12.063.576**
Frais d'établissement	20	0
Immobilisations incorporelles	21	94.567
Ecarts de consolidation positifs	9920	6.612.689
Immobilisations corporelles	22/27	1.424.858
Terrains et Constructions	*22*	*1.062.505*
Installations, machines et outillage	*23*	*118.789*
Mobilier et matériel roulant	*24*	*52.197*
Autres immobilisations corporelles	*26*	*191.367*
Immobilisations financières	*26*	*3.931.462*
Sociétés mises en équivalence	9921	884.225
Autres entreprises	284/8	3.047.237
Actifs Circulants Restreints		**8.980.501**
Stocks et commandes en cours	3	1.277.024
Créances a un an au plus	40/41	989.131
Créances commerciales	*40*	*888.577*
Autres créances	*41*	*100.554*
Placements de trésorerie	50 :53	375.950
Valeurs disponibles	54/58	6.285.269
Comptes de régularisations	490/491	53.127

PASSIF		**21.044.076**
Capitaux Propres	**10/15**	**12.859.247**
Capital	10	6.720.218
Primes d'émission	11	5.366.221
Réserves consolidées	9910	(874.504)
Ecarts de consolidation négatifs	*9912*	*1.646.211*
Subsides en capital	*15*	*1.101*
Intérêts de tiers	**IT**	**(879.589)**
Dettes	**17/49**	**9.064.419**
Dettes financières	17/49	6.100.387
Dettes à un an au plus	42/48	2.907.544
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	*42*	*347.081*
Dettes financières	*43*	*34.684*
Dettes commerciales	*44*	*697.965*
Acomptes reçus sur commandes	*46*	*1.321.290*
Dettes fiscales, salariales et sociales	*45*	*342.410*
Autres dettes	*47/8*	*163.114*
Comptes de régularisations	492/3	56.488

Compte de Résultat Consolidé

	CODES	2021
Ventes et prestations	70/74	*83.882.528*
Chiffre d'affaires	*70*	*83.753.331*
Autres produits d'exploitation	*74*	*129.197*
Couts des ventes et prestations	*60/66 A*	*84.418.427*
Approvisionnements et marchandise	*60*	*81.557.841*
Services et biens divers	*61*	*1.670.011*
Rémunérations, charges sociales, pension	62	423.652
Amortissements et réduction de valeur	*630*	98.318
Réductions sur stocks, commandes et créances commerciales	*631/4*	*0*
Autres charges d'exploitation	640/8	*120.968*
Amortissements écarts de conso. positifs	9960	489.391
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	58.246
Bénéfice (perte) d'exploitation		**(535.899)**
Produits financiers	75	75.504
Produits des immobilisations financières	*750*	*0*
Produits des actifs circulants	*751*	*567*
Autres produits financiers	*752/9*	*74.937*
Charges financières	65	369.470
Charges des dettes	*650*	*86.263*
Amortissement des écarts de conso. positifs	*9961*	*245.352*
Autres charges financières	*652/9*	*37.855*
Bénéfice (perte) courant(e) avant impôts		**(829.865)**
Impôts sur le résultat	67/77	283.288
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9975	15.450
Bénéfice (perte) Consolidé	**9904**	**(1.097.702)**
Part des tiers dans le résultat	*99761*	*112.450*
Part du groupe dans le résultat	*99762*	*(1.210.152)*

Le tableau ci-dessous reprend la contribution au résultat de chaque filiale consolidée :

31 Déc 2021 – EUR	TOTAL	W GROUP SA	W PARTNERS Sàrl	W PROPERTIES SRL	W CAPITAL SRL
Résultats sociaux	**-786 951**	**-454 387**	**47 631**	**-1 372**	**-6 136**
Résultats sociaux consolidés (1)	**-7 526**	**-454 387**	**47 631**	**-1 372**	**-6 136**
Retraitements intra-groupe (2)	**-1 090 176**	**-127 517**	**-26 323**	**0**	**-203 579**
Amortissement Ecart de consolidation et goodwill	-792 395	-2 517	-41 773		-203 579
Dividendes	-795 694	-125 000			
Tantièmes	-90 000				
Quote-part dans le résultat mis en équivalence	15 450		15 450		
Annulation réduction de valeur	632 500				
Correction valeur stock	-60 037				
Résultats consolidés (1) + (2)	-1 097 702	-581 905	21 308	-1 372	-209 716
Résultats consolidés (%)	100%	53%	-2%	0%	19%
Part des tiers	112 450	0	0	0	0
Part du Groupe Whitestone Group SA	**-1 210 152**	**-581 905**	**21 308**	**-1 372**	**-209 716**

31 Déc 2021 – EUR	GFIN SRL	GFI SA	TREESTONE SRL	ECOTYS SRL	ISOTECH BELGIUM SRL	ATIMA TPIM SA
Résultats sociaux	**615 170**	**553 197**	**-1 340 271**	**107 375**	**-56 050**	**-252 108**
Résultats sociaux consolidés (1)	**615 170**	**553 197**	**-670 136**	**53 688**	**-28 025**	**-117 156**
Retraitements intra-groupe (2)	**-933 290**	**0**	**408 223**	**-147 652**	**-60 037**	**0**
Amortissement Ecart de consolidation et goodwill	-262 596		-224 277	-57 652		
Dividendes	-670 694					
Tantièmes				-90 000		
Quote-part dans le résultat mis en équivalence						
Annulation réduction de valeur			632 500			
Correction valeur stock					-60 037	
Résultats consolidés (1) + (2)	-318 120	553 197	-261 913	-93 965	-88 062	-117 156
Résultats consolidés (%)	29%	-50%	24%	9%	8%	11%
Part des tiers	-152 174	264 623	0	0	0	0
Part du Groupe Whitestone Group SA	**-165 946**	**288 573**	**-261 913**	**-93 965**	**-88 062**	**-117 156**

Intégration globale sans tiers minoritaires Intégration globale avec tiers minoritaires Integration proportionnelle (50% sauf ATIMA pour 46,5%)

On constate que :

- le total des résultats sociaux affiche une perte de 786.951 EUR qui descend à 7.526 EUR si on ne prend en compte que le pourcentage consolidé ;
- en tenant compte des retraitements intra-groupe, qui s'élèvent à 1.090.176 EUR, le résultat consolidé affiche une perte de 1.097.702 EUR ;
- en enlevant la part des tiers de 112.0450 EUR, la perte consolidée part du groupe augmente à 1.210.152 EUR

Si on exclut les éléments exceptionnels autour de la JV Treestone, dont la plupart sont des ajustements non-cash et off-off, la principale perte opérationnelle du groupe provient de la holding (454.387 EUR) à cause des coûts liés aux opérations capitalistiques qui ont été passés entièrement en charge (OPA, fusion, levées de fonds).

Les amortissements des écarts de consolidation totalisent 792.395 EUR et proviennent des goodwill payés sur les investissements (7.347.432 EUR) qui doivent être amortis comptablement sur cinq ans (6 mois en 2021). Si ceux-ci se trouvent à l'actif du bilan tandis que les badwill se trouvent au passif (1.646.211 EUR).

Comme expliqué dans le message aux actionnaires, peu de dividendes remontent actuellement jusqu'au niveau de la holding à cause du remboursement des dettes d'acquisition. Seuls ceux versés par la filiale Whitestone Partners Sàrl, qui gère la SICAV-SIF Whitestone Investments, est remonté (125.000 EUR).

Deux participations sont consolidées par mise en équivalence, European Capital Partners et Freedelity. Pour cette dernière, son résultat sur 2021 n'a été pris en compte car la clôture de l'exercice a lieu le 30 septembre et l'investissement n'a été réalisé qu'en décembre. Il est prévu de l'aligner au reste du groupe, à savoir le 31 décembre.

Quatre participations ne sont pas consolidées et sont reprises en valeur d'acquisition pour un total de 3.045.523 EUR:

- EMAsphere SA pour 2.503.734 EUR
- Koleop SA pour 74.909 EUR
- Newtree Impact SA pour 465.880 EUR
- Whitestone Investments SICAV-SIF pour 1.000 EUR

Annexe aux comptes consolidés

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques.

\\ 1 Evaluation de l'actif

1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20% sauf s'il est jugé, selon les circonstances et par mesure de prudence, de les prendre en charges directement comme ce fut le cas en 2021.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissement sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations d'amortissement se font au prorata temporis durant l'année d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de 5 ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 5 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la restitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris en valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et 12/40 Nr. 0467.731.030 CONSO 5.6 les taux applicables seront les suivants :
- Constructions : 5% linéaire
- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linaire
- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.4. **Immobilisations financières**

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportées ou des créances consenties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et des valeurs apportées ou des créances consenties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. **Stocks**

Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure du marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au Groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :
- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. **Créances à plus d'un an et à un an au plus**

Sans préjudice aux dispositions à 'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières», font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à 'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur des créances à plus ou moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

1.7. **Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenus fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée selon le cas, en majoration ou

en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

\\ 2
Evaluation du passif

2.1. **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou incertaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations ;
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à termes en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

2.2. **Les impôts différés**

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

2.3. **Dettes à plus d'un an et à un an au plus**

Sans préjudice aux dispositions de 'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien objet du contrat.

2.4. **Réévaluation**

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

2.5. **Conversion de devises**

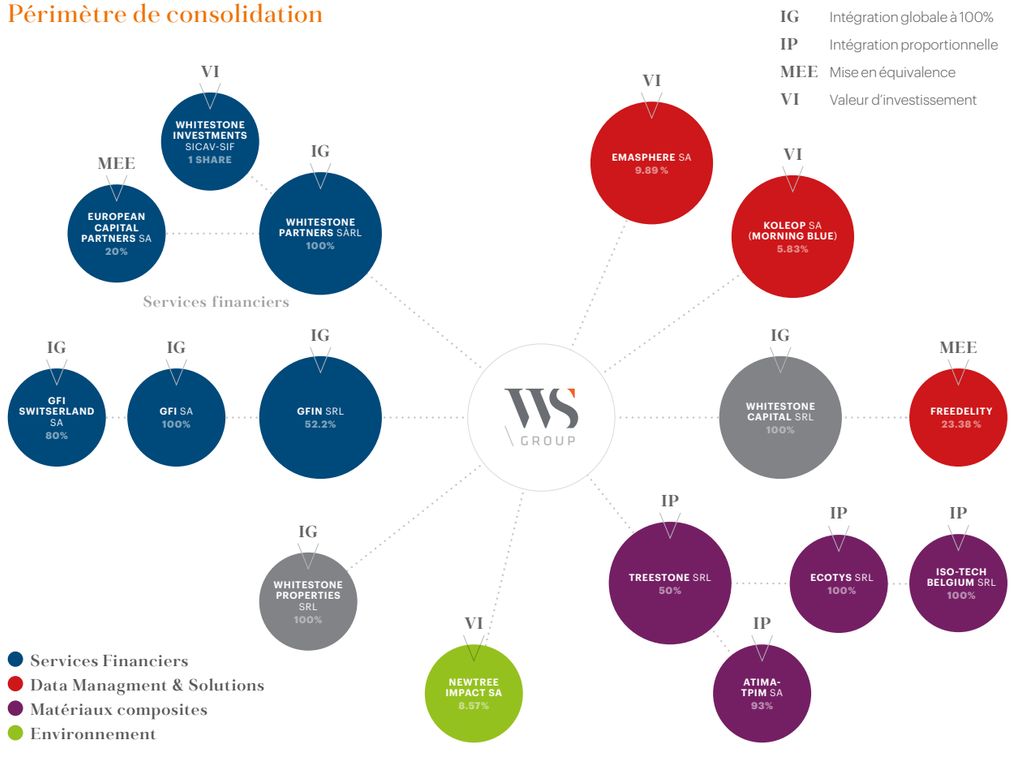
Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés ; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de l'exercice;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique *Ecarts de conversion*.

\\ 3
Périmètre de consolidation



Comptes statutaires

AU 31/12/2021 (EUR)

Bilan Statutaire

	CODES	2021	2020
ACTIF		**12.091.445**	**433.583**
Actifs Immobilises Elargis	**20/29**	**8.358.336**	**0**
Frais d'établissement	20	0	0
Immobilisations incorporelles	21	47.904	0
Immobilisations corporelles	22/27	218.923	0
Installations, machines et outillage	*23*	*2.312*	0
Mobilier et matériel roulant	*24*	*28.545*	*0*
Autres immobilisations corporelles	*26*	*188.067*	*0*
Immobilisations financières	28	8.091.508	0
Entreprises liées	*280/1*	*8.091.508*	*0*
Actifs Circulants Restreints		**3.733.109**	**433.583**
Créances à un an au plus	40/41	73.251	250.252
Créances commerciales	*40*	*27.611*	*186*
Autres créances	*41*	*45.640*	*250.065*
Placements de trésorerie	50 :53	0	0
Valeurs disponibles	54/58	3.650.665	183.332
Comptes de régularisations	490/491	9.193	0

PASSIF		**12.091.445**	**433.583**
Capitaux Propres	**10/15**	**11.967.700**	**393.945**
Capital	10	6.720.218	70.000
Capital souscrit	*100*	*6.720.218*	70.000
Primes d'émission	11	5.366.221	0
Réserves	13	345.684	152.287
Réserve légale	*130*	*34.542*	*34.542*
Réserves indisponibles	*131*	*311.142*	*117.745*
Bénéfice / Perte reporté	*140/141*	*(464.424)*	*171.658*
Dettes	**140/141**	**123.745**	**39.638**
Dettes à un an au plus	42/48	122.358	39.631
Dettes commerciales	*44*	*116.359*	*36.756*
Dettes fiscales, salariales et sociales	*45*	*3.096*	*0*
Autres dettes	*47/8*	*2.903*	*2.875*
Comptes de régularisations	492/3	1.387	7

Compte de Résultat Statutaire

	CODES	2021	2021
Ventes et prestations	70/74	*87.535*	*1.770*
Chiffre d'affaires	*70*	*86.472*	*1.770*
Autres produits d'exploitation	*74*	*1.063*	*0*
Couts des ventes et prestations	*60/64*	*665.573*	*(191.006)*
Services et biens divers	*61*	*639.649*	*58.501*
Rémunérations, charges sociales, pension	*62*	*4.489*	*0*
Amortissements et réduction de valeur	630	19.769	0
Réductions sur stocks, commandes et créances commerciales	*631/4*		(250.000)
Autres charges d'exploitation	640/8	1.666	492
Bénéfice (perte) d'exploitation		**(578.038)**	**192.776**
Produits financiers	75	127.195	6.205
Produits des immobilisations financières	*750*	*125.000*	*0*
Produits des actifs circulants	*751*	*567*	*6.205*
Autres produits financiers	*752/9*	*1.627*	*0*
Charges financières	65	3.543	9.880
Charges des dettes	650	*438*	*2.500*
Autres charges financières	*652/9*	*3.105*	*7.380*
Bénéfice (perte) courant(e) avant impôts		**(454.387)**	**189.102**
Impôts sur le résultat	67/77	0	23
Bénéfice (perte) Consolidé		**(454.387)**	**189.079**

Les comptes 2020 ne reprennent que l'activité de Evadix et, à ce titre, ne sont pas comparables à ceux de 2021 qui reprennent 6 mois d'activité du Groupe en sus de l'activité de Evadix réalisée au cours du premier semestre 2021.

Les éléments à mettre en avant sont les suivants:

- le chiffre d'affaires provient principalement de la refacturation de prestations intra-groupe avec Whitestone Partners Sàrl ;
- les services et bien divers comprennent les prestations facturées au travers de sociétés de management. La majorité des coûts est liée à des prestataires externes dans le cadre des opérations capitalistiques (OPA sur Evadix, fusion avec Evadix, levées de fonds)
- le produit financier correspond au dividende payé par Whitestone Parners Sàrl.

Whitestone Group SA

Frédéric Pouchain \ CEO
f.pouchain@whitestone.eu

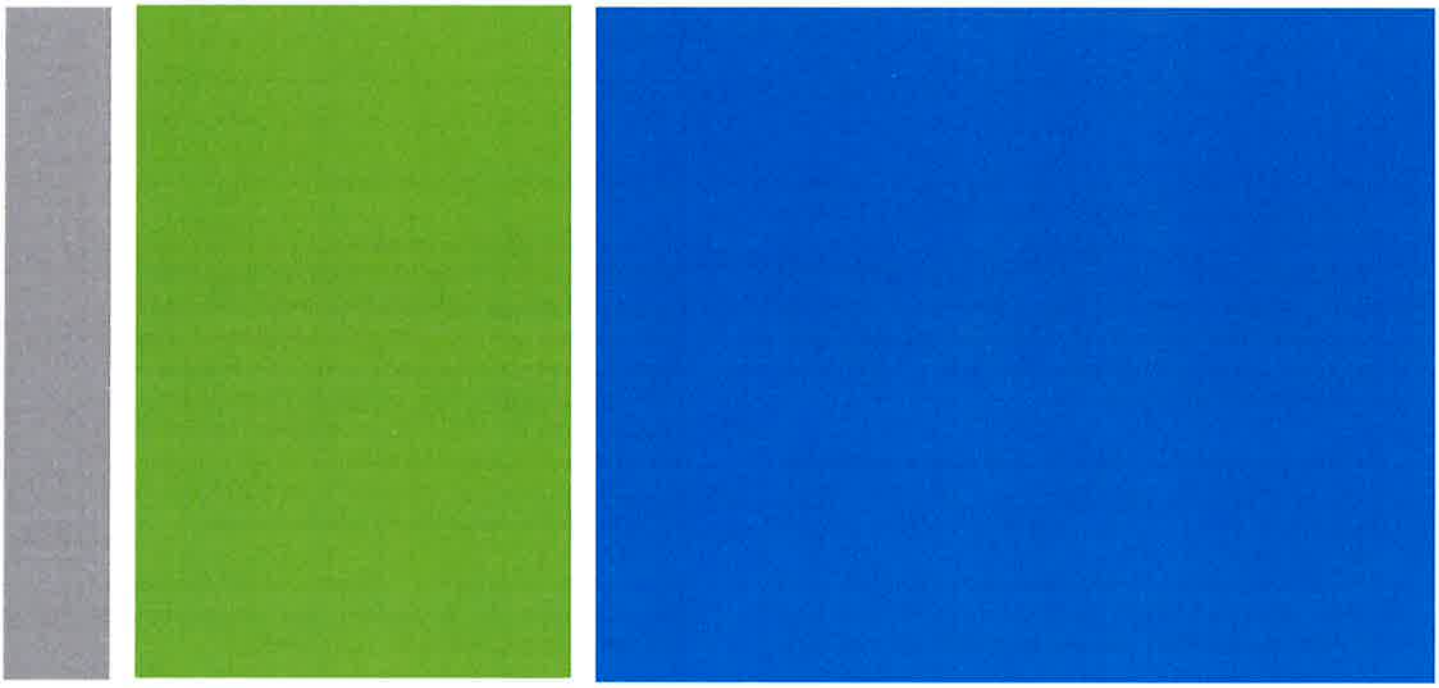
Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030

www.whitestone.eu

TICKER \ ROCK (Euronext Bruxelles)

\ GROUP
Whitestone

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS



WHITESTONE GROUP SA

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés
31 décembre 2021

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM

WHITESTONE GROUP SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES CONSOLIDÉS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société anonyme Whitestone Group (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration.
Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2023.

Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant un exercice.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 21.044.076 et dont le compte de résultat se solde par une perte de l'exercice, part du Groupe de € 1.210.152

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0429.471.656 - RPM Bruxelles

Member of RSM Paelen Gats Dupont Kaevaert - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

Les comptes annuels consolidés, le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que le rapport du commissaire n'ont pas été mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux.

Gosselies, le 4 mai 2022

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES - BEDRIJFSREVISOREN SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



BERNARD DE GRAND'RY
ASSOCIÉ